

La commune est découpée en secteurs scolaires. A chaque secteur correspond une école maternelle et une école élémentaire. La pré-inscription, en maternelle, peut s'effectuer à partir des 2 ans de l'enfant.

- Si votre enfant entre en maternelle, ou si vous êtes nouveaux Pantinois, vous devez l'inscrire. Cette inscription s'effectue en deux temps :
 1. Délivrance du certificat d'inscription scolaire au service Population ou dans les pôles administratifs,
 2. Présentation du certificat d'inscription à l'école pour l'inscription définitive.
- Si votre enfant était déjà en maternelle sur Pantin. Le passage en élémentaire se fait automatiquement sur l'école du secteur.

1- Le certificat d'inscription scolaire

Documents à fournir :

- Copie de la Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- Copie du Livret de famille ou extraits d'acte de naissance de tous les membres de la famille,
- Justificatif de domicile :
 - pour les locataires : dernière quittance de loyer ou le bail de location et facture Edf pour les nouveaux arrivants
 - pour les propriétaires : attestation de propriété et facture Edf ou de téléphone fixe
 - pour les hébergés : Attestation d'hébergement, quittance de loyer ou facture Edf et pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un document officiel à votre nom à cette adresse.
- Copie des pages du carnet de santé de l'enfant sur lesquelles sont portés les vaccins suivants (DTCOQ)
- Pour les élémentaires : certificat de radiation de l'école précédente.

Vous pouvez effectuer votre demande d'inscription par courrier en utilisant le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site Internet de la Ville de Pantin (www.ville-pantin.fr) en joignant les photocopies des documents nécessaires.

Cas particulier :

Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle de votre secteur scolaire. Le Maire peut accorder une dérogation. A cet effet, télécharger et imprimer sur le site Internet de la ville (www.ville-pantin.fr Services en ligne rubrique Enfance – loisirs – culture - sport) une demande de dérogation. ATTENTION : cette demande de dérogation doit être motivée et sera étudiée en Commission de dérogation fin mai / début juin une réponse écrite sera envoyée aux familles.

Votre dossier complet est instruit par:

- par courrier à l'aide du formulaire que vous pouvez télécharger sur le site Internet de la Ville de Pantin (www.ville-pantin.fr) en joignant à votre demande les photocopies des documents nécessaires,
- en vous présentant au
 - Service Population – Centre administratif 84/88 avenue du Général Leclerc**
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h
 - Maison de Quartier des 4 Chemins 42 Av. Édouard Vaillant**
du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 17h
 - Maison de Quartier des Courtillières 13 avenue des Courtillières**
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h et le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h30
 - Maison de Quartier du Haut Pantin 42/44 rue des Pommiers**
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Maison de Quartier du Petit Pantin 210 avenue Jean Lolive**
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Un certificat d'inscription scolaire vous sera adressé par courrier à votre domicile.

2 - La présentation du certificat d'inscription scolaire à l'école

Cette démarche doit impérativement être effectuée afin que le chef d'établissement procède à l'inscription définitive de l'enfant.

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

(Année scolaire 2011/2012)

RESPONSABLES LEGAUX

Père / concubin

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. domicile

Tél. travail

Profession

Adresse mail

Mère / concubine

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. domicile

Tél. travail

Profession

Adresse mail

ENFANTS À INSCRIRE

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Sexe

Je soussigné(e),

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande.

Fait à

le

Signature